

<http://snetap-fsu.fr/Suites-des-attentats-Le-Snetap-FSU.html>



Suites des attentats - Le Snetap-FSU interpelle le Ministre

- Les Dossiers - Laïcité -

Date de mise en ligne : mardi 8 décembre 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Alerté par de nombreux-ses enseignant-es et [CPE](#), le Snetap-[FSU](#) a interpellé Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, par un courrier sur la difficulté dans laquelle s'est retrouvée la communauté éducative de l'enseignement agricole, le lundi 16 novembre à la suite des attentats de Paris.

Le matin du lundi 16 novembre 2015, les agents du service public d'éducation ont eu la lourde tâche d'intervenir auprès des élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires bouleversé-es par les événements du vendredi 13 novembre. Il fallait les aider à passer de l'émotion à l'analyse.

Ainsi dans le week-end, et à minima dès le début de matinée les personnels de l'Enseignement agricole attendaient des informations claires sur les mesures à prendre et les consignes à faire passer aux élèves, étudiant-es, apprenti-es et/ou stagiaires. Mais surtout ils attendaient des éléments concrets et un soutien de leur hiérarchie pour assurer l'accueil des élèves dès les premières heures de cours.

Elle s'est donc trouvée démunie quant à la gestion de la parole des classes après ce temps de crise et d'émotion et pour répondre aux questions que n'ont pas manquées de poser les élèves dès les premières heures de cours, car si quelques informations sont arrivées dans les établissements, ces informations insuffisantes ont été diversement ré-orientées vers les personnels.

Dans ce contexte, le message du Ministre de l'Agriculture qui aurait du être la ligne directrice pour l'ensemble des équipes d'abord n'est arrivé qu'en milieu de matinée alors que les élèves étaient déjà en cours et que les personnels avaient déjà dû assurer leur accueil. Mais surtout ce message n'apportait finalement qu'un simple constat d'une situation de crise sans véritable orientation forte de votre part.

Plus inquiétant ce message nous incitait à poursuivre notre engagement sur les projets et actions « pour former nos élèves au débat, faire vivre dans les établissements les valeurs de la République et encourager l'engagement citoyen des jeunes. ». Il précisait que « ces actions doivent absolument s'inscrire dans la durée, c'est pourquoi j'ai demandé qu'elles soient intégrées dans les projets d'établissement. »

Mais ces actions et ces projets auxquels faisait référence le Ministre sont aujourd'hui au point mort. En effet une réflexion devait s'engager dans chaque établissement et se décliner notamment par un plan validé par les conseils d'administration.

Les CA qui se tiennent actuellement sur l'ensemble du territoire montrent que très peu de ces projets sont aujourd'hui réalisés et encore moins rendus opérationnels.

Pourtant nous sommes moins d'un an après les attentats de janvier et le Snetap-[FSU](#) avait déjà fait un certain nombre de remarques sur ces problèmes au lendemain de ces événements.

Pour le Snetap-FSU des éléments devaient pourtant être proposés à l'ensemble des personnels au plus tard la veille du retour des élèves. Dans l'urgence, des supports étaient en ligne sur le site « Eduscol » et pouvaient être utilisés par les services du [MAAF](#) pour aider les enseignantes dans l'accueil des élèves, étudiant-es, apprenti-es et stagiaires.

Une information officielle du ministère, puis une aide, devaient être apportées à l'ensemble des personnels dès le retour des élèves pour leur permettre de les accueillir dans les meilleures conditions possibles après des

Suites des attentats - Le Snetap-FSU interpelle le Ministre

événements traumatisants pour la société en général et les élèves en particulier.

Une formation spécifique devaient être mise en place depuis le mois de janvier comme nous l'avions préconisé.

Le Président de la République a souhaité célébrer une journée à la laïcité chaque année le 9 décembre. L'Enseignement Agricole doit s'y engager comme le fait d'ailleurs l'Éducation Nationale (cf BOEN circulaire n° 2015-182 du 28-octobre-2015) où la communauté éducative est invitée à donner un écho particulier à la commémoration de la séparation des églises et de l'État et à organiser la tenue de débats ou de conférences, ou à prendre des initiatives pédagogiques susceptibles de mobiliser la réflexion des élèves et l'action collective en vue de la mise en valeur du sens et du bénéfice du principe de laïcité.